

*C'est la période
des impôts*



Déclarations d'impôt

A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

MORGES

Vendredi 23 février 2018	14h15 à 16h30
Vendredi 2, 9, 16 et 23 mars 2018	14h15 à 16h30
Vendredi 13 et 27 avril 2018	14h15 à 16h30

**Salle du Grenier bernois, Place du Casino 1 (4^e étage)
Sans rendez-vous**

ST-PREX

Vendredi 16 février 2018	08h00 à 11h30
Vendredi 2 mars 2018	08h00 à 11h30
Vendredi 23 mars 2018	08h00 à 11h30

**Complexe du Vieux-Moulin, Salle Mermet III, Av. Taillecou 2
Sans rendez-vous**

Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus.

Documents à apporter :

IMPORTANT :

- les acomptes payés en 2017 et le BVR⁺, les acomptes reçus pour 2018
- la déclaration d'impôt établie en 2017, et la taxation 2016
- la clé USB

Pour tous les contribuables :

- le bail à loyer ou la dernière notification de loyer (loyer sans les charges),
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2017 ainsi que le solde des comptes au 31 décembre 2017,
- les justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2017,
- les cotisations AVS payées en 2016 (pour les rentiers AI, personne sans activité lucrative),
- les factures de participation médicales, dentiste, EMS, lunettes, etc...et éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif),
- les intérêts des dettes 2017 ainsi que le solde au 31 décembre 2017 (y compris cartes crédit, VISA),
- les justificatifs de versements de dons et versements aux partis politiques,
- les justificatifs pour personne à charge (attestation d'indigence et preuves de paiements).

Pour les rentiers AVS/AI :

- l'attestation d'AVS ou AI 2017 de Madame et/ou de Monsieur,
- l'attestation de rente 2^{ème} pilier pour 2017 de Madame et/ou Monsieur (caisse de retraite), l'attestation de rente d'assurance-accident,
- l'attestation de rente 3^{ème} pilier pour 2017 de Madame et/ou Monsieur (assurance-vie),
- la décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2017 (pour les nouvelles rentes),
- l'attestation de rente concernant les rentes étrangères (ou le relevé bancaire).

Pour les autres contribuables :

- certificat de salaire et un relevé de salaire mensuel 2017, indemnités de chômage ou perte de gain, allocations familiales 2017,
- attestation du CSR concernant le RI perçu en 2017,
- attestation concernant les PC familles ou la Rente-Pont perçues en 2017,
- attestation 3^{ème} pilier, assurance vie (cotisations, valeur de rachat),
- les justificatifs des frais de garde d'enfant.

Pour les propriétaires :

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2017, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles.

Pour les nouveaux propriétaires :

les documents mentionnés ci-dessus et la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées).
Année de construction.